

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL**

SEANCE DU 29 avril 2024

Présents: MM. Arnaud GARSOU  
Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA, Christophe RENERY  
Marie GREFFE  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président  
Echevins  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**objet : ORDONNANCE DE POLICE – PETANQUE A TREMBLEUR – 25 MAI 2024.**

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'un tournoi de pétanque est organisé par l'asbl AU GIBET rue Noël Dozin, le samedi 25 mai 2024 ;

Considérant que cette activité rassemblera un grand nombre de personnes sur les terrains de pétanque et sur la voie publique en général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite (sauf riverains et véhicules d'urgence) rue Noël Dozin, chemin des Morts, rue du Plaidoir et rue du Gibet à TREMBLEUR, du jeudi 23 mai 2024, à 13h, au lundi 27 mai 2024, à 12h. A cet effet, des barrières Nadar seront placées aux limites inférieures et supérieures de la rue Noël Dozin avec un panneau additionnel « Attention festivités ».

Article 2 : Une déviation sera mise en place par les rues Jules Prégardien, rue Neuve Waide et rue de Feneur.

Article 3 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police seront passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal  
en date du 29 avril 2024

Suite – objet : ORDONNANCE DE POLICE – PETANQUE A TREMBLEUR –  
25 MAI 2024.

Article 5 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, à Blegny-Mine, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

PAR LE COLLEGE,

Le Président,  
(s) Arnaud GARSOU

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,



## AVIS DE PUBLICATION

Le 29 avril 2024, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative aux mesures de circulation rues Noël Dozin, Chemin des Morts, du Plaidoir et du Gibet à TREMBLEUR, du jeudi 23 mai 2024 à 13h au lundi 27 mai 2024 à 12h, à l'occasion d'un tournoi de Pétanque organisé par l'asbl Au Gibet.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette ordonnance est déposé à l'examen du public au secrétariat, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le

**30 AVR. 2024**

PAR LE COLLEGE,

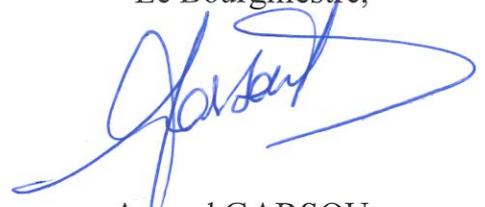
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Arnaud GARSOU